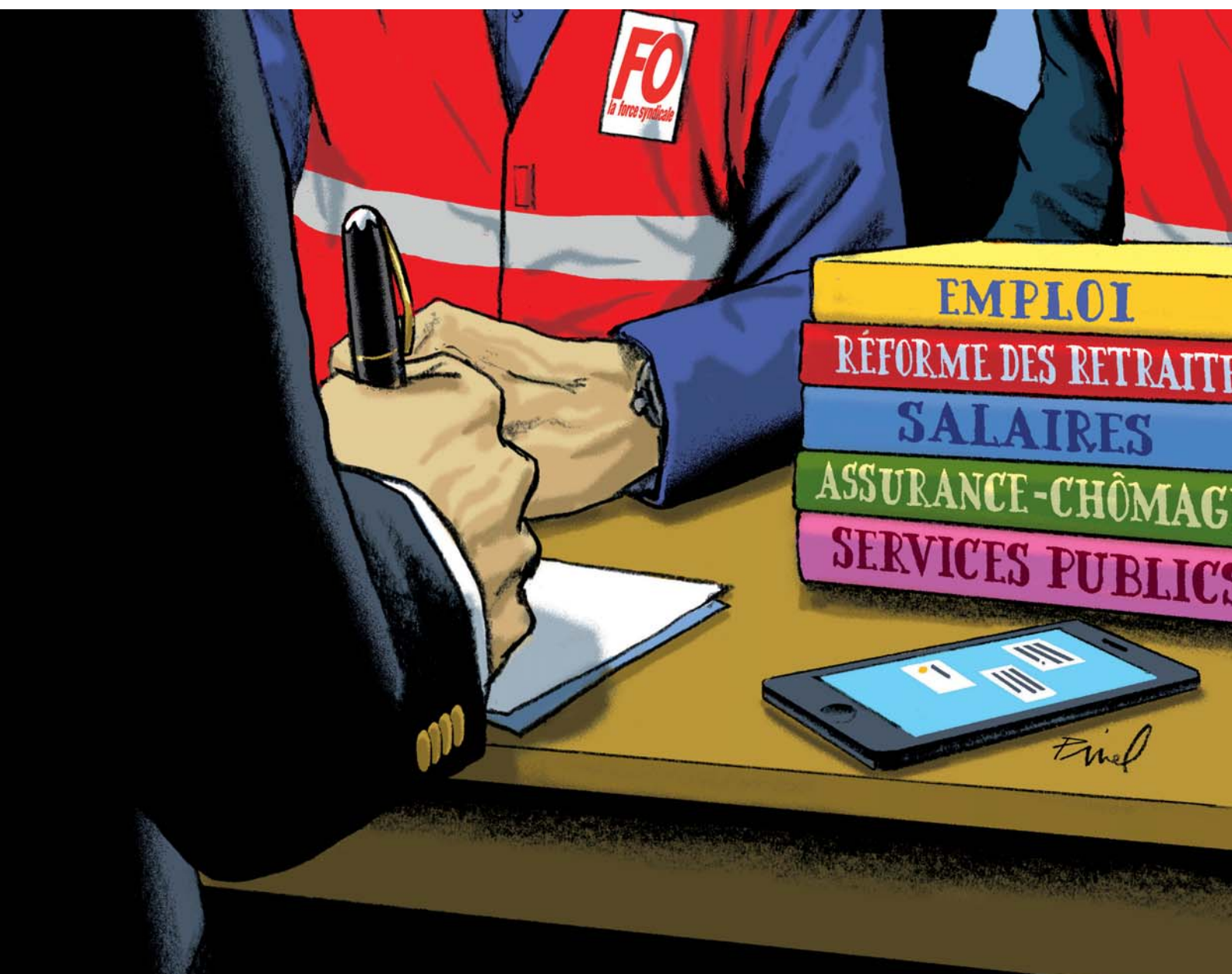


TOUJOURS, POUR NOS DROITS !





p. 4 à 8

ACTU (pages 4 à 8)

Nos revendications toujours sur la table

- Meeting FO à Paris le 26 octobre.
- Assurance chômage, emploi des seniors : retour au paritarisme.
- Finances publiques : le projet d'une austérité renforcée sur les dépenses en 2025.
- PLFSS 2025 : le projet de mesures sévères infligées aux travailleurs.
- Réforme des exonérations de cotisations : une évolution sans révolution.

DROIT (page 9)

- Congé parental : il n'est jamais trop tard !

DOSSIER (pages 11 à 14)

- Réindustrialisation : l'urgence... pour de vrai ?

INTERNATIONAL (page 16)

- Travailleurs des plateformes numériques : FO en première ligne pour une transposition juste de la directive européenne.
- États-Unis : grèves gigantesques chez les dockers et chez les machinistes de Boeing.

REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- En Martinique, chaque travailleur doit pouvoir vivre dignement de son salaire.
- Ville de Paris : les personnels demandent des mesures d'urgence.
- Fermeture de Cordemais : FO dénonce une « décision violente ».
- Présence postale territoriale : si l'État renonce à réduire sa contribution, FO demeure cependant vigilante.
- À Sablé-sur-Sarthe, Charal annonce une restructuration qui menace 200 emplois.
- Banque : risque de restructuration sévère au CCF.
- Editis : les salariés de la distribution en grève pour plus de reconnaissance.
- Chez le semencier Vilmorin-Mikado, la victoire salariale par une grève éclair.

CULTURE (page 22)

- Livre : plaidoyer pour les petites lignes de chemin de fer.
- Mémoire : Yves Frey Eisen, l'engagement militant et l'humanité.

PORTRAIT (page 23)

- Fabrice Troffigué, paysagiste et candidat FO aux élections des Chambres d'agriculture.



p. 11 à 14



p. 23

inFO militante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré, E. Hiesse, C. Josselin, F. Lambert.
Secrétariat de rédaction/maquette/photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.
Conception de la maquette : V. Pfohl.
Ont également contribué à ce numéro : C. Bouvier, F. Darcillon.

Abonnements : linfomilitante@fopresse.fr
Imprimé par P. IMAGE, Paris.
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174
Dépôt légal octobre 2024.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



ON ENTRE DANS LE DUR!

La gravité affichée par les pouvoirs publics depuis la nomination du gouvernement sur la situation des finances publiques préparait les esprits à des mesures de redressement plutôt sévères. Nous y sommes, désormais, avec la présentation simultanée la semaine dernière du Projet de loi de finances (PLF) et du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS). Avec ces deux textes, on entre dans le dur !

Bien que le document de présentation du PLF s'en défende, il s'agit bien de soumettre l'économie française à une nouvelle cure d'austérité. L'effort budgétaire est conséquent, composé selon le gouvernement de 40 milliards d'euros d'économies sur la dépense publique et de 20 milliards d'euros de hausses d'impôts. Si certaines mesures semblent pertinentes, comme une surtaxe d'impôt sur les sociétés pour les grandes entreprises et une contribution exceptionnelle sur les particuliers les plus aisés, leur impact restera limité compte tenu des seuils proposés, mais aussi des stratégies, d'évitement et d'optimisation fiscale, qui seront suivies.

Il faut également saluer le coup d'arrêt qui est enfin porté aux allègements de cotisations patronales, dont le montant est en pleine dérive depuis des années, à près de 80 milliards d'euros d'exonérations.

En revanche, toujours rien sur les impôts sur le patrimoine des plus aisés ou sur une taxation des revenus financiers, ou sur les niches fiscales les plus importantes comme le Crédit impôt recherche (CIR), dont Sanofi par exemple a largement bénéficié, avant de projeter aujourd'hui de vendre la

production notamment du Doliprane à un fonds d'investissement américain !

La hausse annoncée de la taxe sur l'électricité, en revanche, va toucher l'ensemble des ménages, tout comme le report de la revalorisation des pensions au 1^{er} juillet va peser sur le pouvoir d'achat des retraités. Cette mesure est inscrite dans le PLFSS, un projet qui demande toujours plus d'efforts aux assurés sociaux, avec également la hausse du ticket modérateur (le reste à charge de l'assuré),

qui passe de 30 à 40 %, supportée par les complémentaires santé ou les assurés eux-mêmes quand ils n'en disposent pas.

Le volet dépenses est marqué par le retour des réductions d'effectifs

dans la fonction publique : plus de 2 200 postes supprimés, dont une grande partie à l'Éducation nationale. Aucune réponse n'est apportée sur les rémunérations des agents, qui vont subir une année blanche en 2024.

Nous allons aussi entrer dans le dur de la négociation sur l'assurance chômage et l'emploi des seniors. La lettre d'orientation nous a été adressée la semaine dernière par la ministre du Travail. Elle est conforme à ce qui nous avait été annoncé. Les deux négociations vont s'engager rapidement.

Emploi, chômage, services publics, salaires, mais aussi retraites : FO est dans l'action pour faire avancer ses revendications. La facture du « quoi qu'il en coûte » n'est pas la facture des travailleurs.

C'est tout le sens du meeting que nous organisons à la Maison de la Mutualité à Paris le 26 octobre, première étape de notre campagne de mobilisation !

**FO est dans l'action
pour faire avancer
ses revendications**

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr

Nos revendications t

Il faut « *redonner la place qui doit être la sienne à la négociation collective* », rappelle régulièrement le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot. FO le demande depuis des années.

Un premier pas vers la régénération du dialogue social semble franchi. Est annoncée une réactivation des discussions sur l'emploi des seniors et sur l'assurance chômage. Mais est annoncé aussi un effort colossal de redressement des comptes publics. Et, pour ses deux tiers, cet effort de 60,6 milliards d'euros repose sur la réduction des dépenses publiques. Cette cure d'austérité programmée par le gouvernement conçoit notamment un recul des moyens de l'État, avec entre autres des suppressions d'emplois publics. Les dépenses sociales seraient elles aussi fortement mises à la diète, avec des conséquences sévères pour les plus modestes. Or, pour FO, qui organise un meeting national le 26 octobre à Paris, « *les travailleurs n'ont pas à payer l'addition de la dette* ».

Assurance chômage, emploi des seniors : retour au paritarisme

Après la promesse du Premier ministre Michel Barnier d'un « *renouveau du dialogue social* », démarche saluée par le secrétaire général de FO Frédéric Souillot, voici les actes. Dans un courrier daté du 9 octobre, la ministre du Travail, Astrid Panosyan-Bouvet, a invité les leaders des organisations syndicales et patronales à ouvrir « *dès que possible* » des discussions sur les règles d'assurance chômage et sur l'emploi des seniors, répondant ainsi à une revendication de FO.

Ces deux dossiers, étroitement liés, avaient fait les frais, en avril dernier, de l'échec de la négociation sur le « *Pacte de la vie au travail* ». Un volet sur l'emploi des seniors

était censé venir compléter l'accord sur l'assurance chômage signé en novembre 2023 par les organisations patronales et trois organisations syndicales dont FO. Suite à cet échec, le précédent gouvernement n'avait pas agréé l'accord sur l'assurance chômage et en avait profité pour décréter un énième projet de réforme, dont la mise en œuvre avait été suspendue le 30 juin.

Amélioration de l'accès aux retraites progressives

Concernant l'assurance chômage justement, les discussions reprendront sur la base de l'accord trouvé l'an dernier, un texte qui « *amenait quelques progrès sur l'indemnisation des saisonniers et des primo-accédants* », rappelle Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi. La ministre n'a pas transmis de nouvelle lettre de cadrage aux négociateurs mais elle leur demande 400 millions d'euros d'économies supplémentaires par an, qui pourraient notamment être trouvés sur le

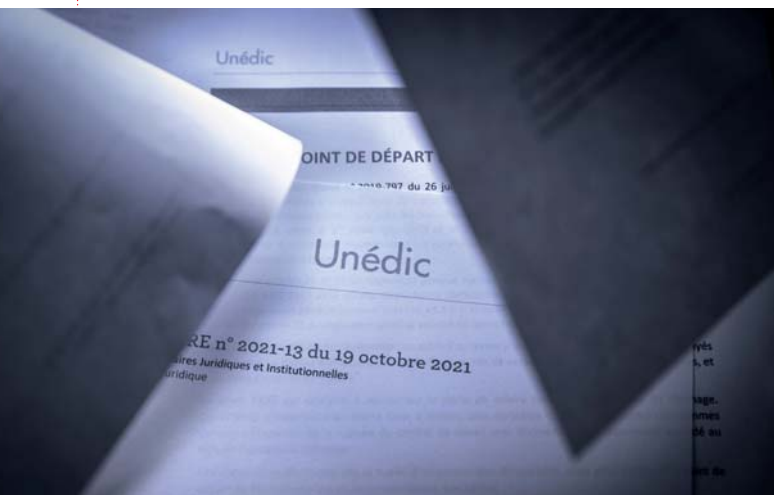
système d'indemnisation des travailleurs frontaliers.

Pour laisser du temps aux discussions, les règles actuelles d'assurance chômage, qui expirent le 31 octobre 2024, devraient être prolongées par décret jusqu'au 31 décembre. « *Si un accord est trouvé, il faudra six semaines pour l'agréer : nous avons donc jusqu'à mi-novembre pour négocier* », précise Michel Beaugas.

Sur l'emploi des seniors, les discussions devraient repartir de la dernière version du texte présentée en avril dernier « *en l'améliorant, notamment sur la retraite progressive* », explique Patricia Drevon, secrétaire confédérale FO en charge du dossier. Le développement de ce dispositif, revendiqué par les organisations syndicales mais balayé par le patronat lors de la précédente négociation, est encouragé par le gouvernement, qui souhaite « *un assouplissement des conditions d'accès* ». « *Le calendrier est très serré mais on ne part pas de rien, estime Patricia Drevon. Donc, avec un peu de bonne volonté, on peut aller assez vite.* »

Les deux discussions devraient être menées en parallèle. Le « *coût* » du développement des retraites progressives, évalué entre 300 et 400 millions d'euros, serait équilibré, prévoit le gouvernement, par les économies faites sur l'assurance chômage.

Clarisse Josselin



© KERMALO/REA

toujours sur la table

Finances publiques : le projet d'une austérité renforcée sur les dépenses en 2025

Les nouveaux ministres de Bercy s'en défendent, mais... Ce que proposent le projet de loi de finances (PLF) ainsi que celui de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) ressemble fort à une cure d'austérité. Cela par une réduction des dépenses publiques à hauteur de 41,3 milliards d'euros en 2025. L'État est concerné pour 20 milliards d'euros, ses opérateurs, pour plus d'un milliard ; la Sécurité sociale, pour 15 milliards ; les collectivités territoriales, pour 5 milliards. Le gouvernement, qui prévoit de ramener le déficit public de 6,1 % cette année à 5 % l'an prochain, prône un « effort » global de 60,6 milliards d'euros sur les comptes publics. Un tiers de cet effort tient en une recherche, limitée, d'un complément de recettes fiscales, soit 19,3 milliards d'euros. L'effort colossal sur les comptes publics est constitué surtout, aux deux tiers, d'une baisse des dépenses. Et les moyens de l'État, ses crédits de missions et ses emplois, sont directement impactés.

**Payer le quoi qu'il en coûte,
pour les agents publics,
c'est non !**

Si les crédits des Armées et de l'Intérieur augmentent, pour de nombreux autres secteurs, c'est le régime sec, et les ministères sont priés de réaliser dans leur ensemble une économie supplémentaire de 5 milliards d'euros en 2025 (plus de 16 milliards d'euros de crédits ont fait l'objet de gels ou d'annulations en 2024). Dans le cadre du débat parlementaire qui s'ouvrira le 21 octobre, le gouvernement compte déposer un amendement en ce sens. Est actée par exemple dans ce PLF, en amont du débat, une perte de 500 millions d'euros de crédits pour la Justice

ou encore de 2 milliards d'euros pour le secteur Travail et Emploi. Autre illustration de l'objectif d'austérité, le Fonds vert (aide au financement de la transition écologique par les territoires) perdrait 1,5 milliard d'euros l'an prochain sur sa dotation de... 2 milliards. Du côté de l'emploi public, derrière la perte, nette, de 2 201 postes (État et opérateurs compris) se cache la suppression de 4 000 postes d'enseignants ou encore de 500 postes à Bercy. Le 11 octobre, l'Union interfédérale FO de la Fonction publique indiquait qu'à ces suppressions « s'ajouteront des milliers de non-renouvellements de CDD que le gouvernement occulte volontairement, et ce, sans compter les 100 000 suppressions de postes demandées aux collectivités

Meeting FO à Paris le 26 octobre

Illustration de la détermination de FO à agir pour faire aboutir ses revendications, le Comité confédéral national (CCN), réuni à Carcassonne les 24 et 25 septembre, a décidé d'engager une campagne de mobilisation avec l'organisation d'un meeting à caractère national à Paris. Depuis le CCN, la date de ce meeting a été fixée : il se tiendra dans l'après-midi du 26 octobre, à la Maison de la Mutualité. L'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires seront les premières exigences rappelées lors de ce rassemblement.

C. J.

territoriales », par la Cour des comptes. Et de préciser aussi que les fusions envisagées de services publics, sans plus de détail pour l'instant, « vont entraîner mécaniquement des suppressions de postes et compliquer le service rendu à l'utilisateur ». De fait, « les fonctionnaires passent à la caisse du "quoi qu'il en coûte" », s'indigne FO-Fonction publique, pour qui « l'urgence est à la mobilisation ».

Valérie Forgeront



© F. BLANC

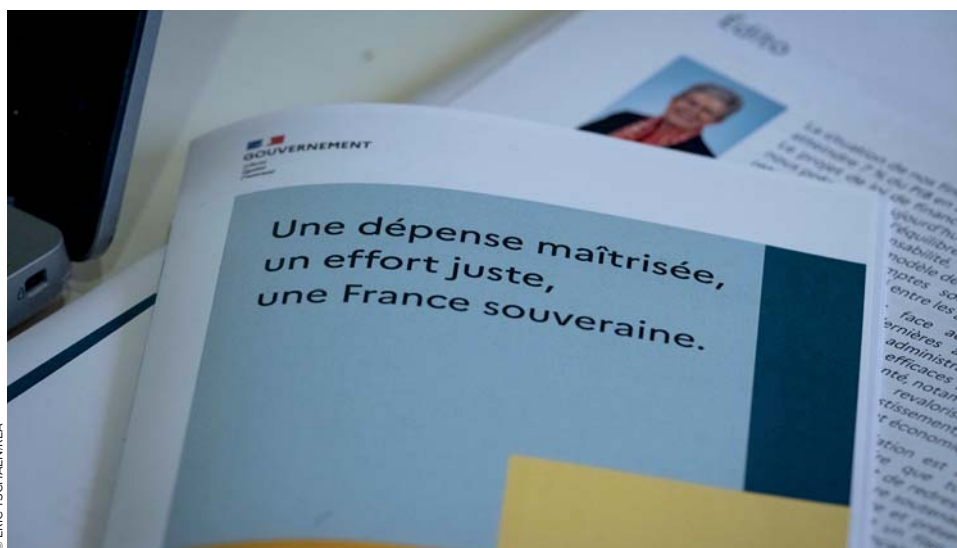
Nos revendications t

PLFSS 2025 : le projet de mesures

À observer le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2025, qui sera soumis à l'examen

parlementaire à partir du 28 octobre, la santé n'échapperait pas à des coupes budgétaires drastiques. Et ce sont les assurés

qui en feraient les frais, dénonce FO. Le PLFSS, présenté le 10 octobre par le gouvernement, prévoit ainsi de ramener le déficit de la Sécurité sociale à 16 milliards d'euros l'an prochain, en infligeant notamment une baisse de dépenses autour de 4 milliards d'euros à l'assurance maladie. Parmi les mesures annoncées, celles concernant les consultations médicales chez un généraliste ou une sage-femme, qui seraient moins remboursées par la Sécurité sociale. Le ticket modérateur (le reste à charge pour l'assuré) passerait de 30 % à 40 % en 2025. Est ainsi visée une économie à hauteur de 1,1 milliard d'euros pour l'assurance maladie. L'exécutif compte sur les mutuelles pour compenser ces baisses de remboursement. « Les tarifs des complémentaires vont donc mécaniquement augmenter. Les salariés finiront par payer plus cher leur couverture santé.



© ERIC TSCHAEN/REA

Réforme des exonérations de cotisations : une évolution sans révolution

Serait-il question, comme les voix ultra-libérales le clament, d'un grand retour en arrière quant à l'abaissement du coût du travail ? Non point, même si des modifications du système actuel d'allègements des cotisations sociales patronales sont actées dans le Projet de loi de finances de la Sécurité sociale (PLFSS), qui sera soumis au Parlement à partir du 28 octobre. Les exonérations (qui ont représenté près de 80 milliards d'euros de manque à gagner pour les comptes sociaux en 2023, et *idem* cette année, soit 20 milliards de plus qu'en 2021) existeront toujours en 2025. Et par ailleurs, pour l'instant, il n'a nullement été envisagé d'instaurer une conditionnalité à leur octroi, notamment en termes d'emploi et de relocalisation, de salaires et de mise en conformité des *minima* de branches au Smic. Ce que revendique FO. Le gouvernement concède cependant que l'essor de ces allègements (introduits dans les années 1990) a eu lieu « sans que l'impact

de cette augmentation sur l'emploi ou les salaires les justifie pleinement ». Pointant les « défauts » du système d'exonérations, il annonce une « réforme structurelle » sur deux ans, en 2025 et 2026.

Menaces patronales

Actuellement, la mesure générale d'exonérations jusqu'à 1,6 Smic (ex-réduction Fillon) conçoit une exonération de cotisation patronale totale au niveau du Smic et une forte dégressivité au-delà. Décrié, notamment par FO, le système a l'effet d'une « trappe à bas salaires », d'une smicardisation. Ainsi, au 31 décembre 2023, la France comptait 17,3 % de smicards contre 12 % en 2021. « La lutte contre le "Smic à vie" est une priorité. Sur la base du rapport des économistes Antoine Bozio et Étienne Wasmer, le gouvernement propose en ce sens une refonte progressive du dispositif d'allègements généraux, afin de favoriser

le dynamisme des bas salaires », indique le PLFSS pour 2025. Selon la réforme proposée : « Les exonérations de cotisations patronales baisseront légèrement au niveau du Smic, de 2 points en 2025 et de 2 points supplémentaires en 2026, jusqu'à 1,3 Smic. Elles seront ensuite renforcées entre 1,3 et 1,8 Smic. Elles baisseront au-delà, pour s'éteindre à 3 Smic. » L'exonération des cotisations d'assurance maladie (bandeau maladie) cesserait à 2,2 Smic contre 2,5 actuellement. Celle portant sur les cotisations d'allocations familiales (bandeau famille) prendrait fin à 3,2 Smic, contre 3,5 Smic actuellement. Le gouvernement attend de ce « reprofilage » des allègements une recette annuelle de 4 milliards d'euros pour la Sécurité sociale dès 2025. Le Medef, quant à lui, brandit d'ores et déjà le risque sur l'emploi, concrètement de licenciements, le patronat estimant qu'amoindrir les allègements impacterait la compétitivité des entreprises.

Valérie Forgeront

toujours sur la table

sévères infligées aux travailleurs

Ce sont les assurés qui vont payer la facture ! », fustige Éric Gautron, secrétaire confédéral au secteur de la protection sociale collective. FO s'élève contre des mesures qui induiraient un désengagement de l'assurance maladie dans ces missions fondamentales, augmentant le risque d'un renoncement aux soins, en particulier pour ceux qui n'ont pas de mutuelle. Autre couperet : les arrêts maladies, depuis longtemps dans le viseur de l'exécutif. Le plafond de remboursement des indemnités journalières passerait de 1,8 à 1,4 Smic en 2025, avec l'objectif d'une économie de 600 millions d'euros. « Là encore, les salariés vont être douloureusement impactés, avec des arrêts maladies moins indemnisés. Et nous

craignons que d'autres mesures drastiques apparaissent lors de l'examen du texte à l'Assemblée, comme l'allongement des jours de carence », s'inquiète Éric Gautron.

Un Ondam largement insuffisant

L'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam), pour les soins de ville ou à l'hôpital, serait quant à lui limité à 2,8 % en 2025 (avec une inflation moyenne prévue à 1,8 % l'an prochain), contre 3,2 % en 2024. « Ce sera très insuffisant pour combler les besoins en dépenses de soins à l'hôpital », appuie le secrétaire confédéral. Furieuse contre un Ondam famélique, la fédération FO des personnels des Services publics et de Santé (FO-SPS) lance, avec

trois autres organisations, un appel à la grève le 29 octobre dans les établissements de santé. Les organisations revendiquent notamment un Ondam « a minima de 6 à 10 % » pour 2025, afin de sortir l'hôpital de la crise. Dans ce PLFSS garni de mesures austères, la seule « inflexion », analyse FO, est la diminution progressive, dès 2025, du poids des exonérations de cotisations sociales patronales au niveau du Smic. La mesure induirait une recette supplémentaire de 4 milliards d'euros pour la Sécurité sociale. Mais cela est à mettre en regard d'un manque à gagner annuel de près de 80 milliards d'euros dû aux exonérations de cotisations pour les employeurs. Et sans contreparties.

Ariane Dupré



Nos revendications toujours sur la table

Smic : toujours aucun « coup de pouce » et la même promesse d'agir pour la mise en conformité des *minima* de branche

Si le nouveau gouvernement assure qu'il fait du « *niveau de vie des Français* » un chantier prioritaire, il a exclu tout « *coup de pouce* » pour le Smic, lequel concerne cependant un nombre croissant de salariés (17,3 % en janvier 2023). Il a préféré intégrer au Projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2025 une révision du dispositif d'allègement de cotisations sociales, laquelle est censée inciter les employeurs à accorder plus facilement une augmentation.

À défaut de « *coup de pouce* », le gouvernement a annoncé une anticipation de la hausse mécanique du Smic qui intervient au 1^{er} janvier de chaque année. Avancée au 1^{er} novembre, celle-ci serait de 2 %, et porterait le salaire minimum légal à environ 1 426 euros nets, contre 1 398,70 euros aujourd'hui. « *Insuffisant* », a dénoncé FO. La confédération revendique un Smic à 80 % du

salaire médian (1 680 euros nets) ainsi que le rétablissement de l'échelle mobile des salaires pour mettre fin au tassement des grilles conventionnelles qui s'est accentué depuis 2021. Et particulièrement en 2023.

Rétablir l'échelle mobile des salaires

Dans les 171 branches du secteur général, l'éventail moyen des salaires conventionnels (entre le plus haut niveau de la grille et le pied de grille) s'est réduit de 2,68 à 2,49 en 2023, indique le « *Bilan 2023 de la négociation collective* ». À cela, une explication principale : les augmentations concédées dans les branches « *ces dernières années* » ont été « *plus importantes pour le bas de grille que pour son ensemble, notamment afin de maintenir (les) premiers niveaux en conformité avec le Smic* ».

Rien d'étonnant : la majorité des branches ayant un bas de grille strictement collé au Smic, toute revalorisation de celui-ci les fait aussitôt basculer dans la non-conformité ; 61 % des branches étaient dans cette situation au 1^{er} janvier dernier, date de la dernière hausse du Smic.

Sur ce dossier des branches ayant des *minima* inférieurs au Smic, le nouveau Premier ministre entonne un refrain déjà entendu : « *Ce n'est pas acceptable et cela fera l'objet de négociations rapides. L'État y veillera* », a-t-il déclaré lors de son discours de politique générale. Sans avancer toutefois pour l'instant de mesure d'application concrète, notamment pour les branches durablement non conformes. Elles étaient au nombre de douze en mai. Depuis, aucun bilan n'a été rendu public.

Elie Hiesse

Les retraités mobilisés pour la revalorisation immédiate des pensions de base

Announced le 1^{er} octobre par Michel Barnier, la mesure de report à juillet 2025 de la revalorisation des pensions de base (indexée à l'inflation) – dont le gouvernement attend une économie de 4 milliards d'euros – connaîtra son devenir lors de l'examen du Projet de loi de financement de la Sécurité sociale. D'ores et déjà, le Groupe des 9 – soit les neuf organisations de retraités, dont l'UCR-FO – fustige une mesure « *injuste* » qui aggraverait « *une nouvelle fois le pouvoir d'achat des retraités* », dix-sept millions de personnes, lesquelles ne recevraient ainsi « *aucune*

revalorisation pendant dix-huit mois ». Et de rappeler encore que, depuis janvier

2017, « *les pensions n'ont augmenté que de 13,6 % pour une inflation de 19,5 %*.

De plus, les retraités ont perdu l'équivalent de plus de 3 mois de pension, et jusqu'à 4,5 mois pour celles et ceux qui ont subi l'augmentation de la CSG de 2018 ». Le Groupe des 9, qui demande l'abandon de la mesure, a appelé à une journée de manifestations et de rassemblements dans les départements le 3 décembre. Par ailleurs, la pétition en ligne qu'il a lancée pour exiger une hausse immédiate des pensions et des retraites, à hauteur de 10 %, a déjà reçu 35 000 signatures. VF



Manifestation des retraités le 2 décembre 2021 à Paris, notamment pour l'augmentation des pensions et leur indexation sur les salaires.



Congé parental : il n'est jamais trop tard !

L'employeur ne peut pas sanctionner là où la loi ne prévoit pas de sanction...

Un salarié faisait, le 26 avril 2016, une demande de congé parental d'éducation pour la période du 1^{er} mai au 31 août 2016, soit cinq jours avant le début du congé. L'employeur lui refuse ce congé au motif qu'il n'a pas été demandé dans les délais et demande au salarié de réitérer sa demande dans les délais requis par l'article L. 1225-50 du Code du travail.

Le salarié effectue une nouvelle demande dans le délai de deux mois précédant le début de son congé parental d'éducation et l'employeur l'accepte.

Le salarié introduit par la suite une demande en paiement de dommages et intérêts au titre du congé parental d'éducation et pour exécution déloyale du contrat de travail, au motif que le Code du travail ne prévoit pas de sanction en cas de demande tardive d'un congé parental d'éducation.

La cour d'appel rejette la demande du salarié au motif qu'il ne peut être reproché aucune faute à l'employeur qui, d'une part, n'a fait que respecter les dispositions légales relatives à un délai de prévenance dans le cadre d'une

CE QUE DIT LA LOI

L'article L. 1225-50 du Code du travail dispose :

« Le salarié informe son employeur du point de départ et de la durée de la période pendant laquelle il entend bénéficier soit d'un congé parental d'éducation, soit d'une réduction de sa durée du travail.

Lorsque cette période suit immédiatement le congé de maternité ou le congé d'adoption, le salarié informe l'employeur au moins un mois avant le terme de ce congé. Dans le cas contraire, l'information est donnée à l'employeur deux mois au moins avant le début du congé parental d'éducation ou de l'activité à temps partiel. »

demande de congé parental et qui, d'autre part, a fait droit à la nouvelle demande du salarié une fois celle-ci renouvelée de façon régulière.

La Cour de cassation n'est pas du même avis, comme elle le juge dans un arrêt du 18 septembre 2024 (n° 23-18021).

Elle considère que, dans la mesure où le texte ne prévoit pas de sanction relative à la demande de congé parental d'éducation effectuée tardivement, l'employeur ne pouvait se contenter de refuser le congé au seul motif que ce dernier ne respectait pas les délais.

Par conséquent, elle juge que le salarié a effectivement droit à des dommages et intérêts pour violation du droit au respect de sa vie privée, exécution déloyale du contrat de travail et préjudice financier subi au cours des mois de juin et juillet 2016.

Par cet arrêt, la Cour de cassation réitère l'absence de sanction du caractère « non formalisé » d'une demande de congé parental d'éducation (cf. Cass. soc., 12 mars 2002, n° 99-43501). Peut-être en aurait-il été autrement si l'employeur avait démontré l'importance du poste à pourvoir pendant l'absence du salarié ?

Secteur juridique



La Macif de nouveau élue Marque Préférée des Français.

Merci à :
Iona, Félix, Sandra, Kourréa,
Jacques, Mehdi, Tristan,
Thibault, Valérie, Clara,
Guillaume... et vous!



La Macif,
c'est vous.

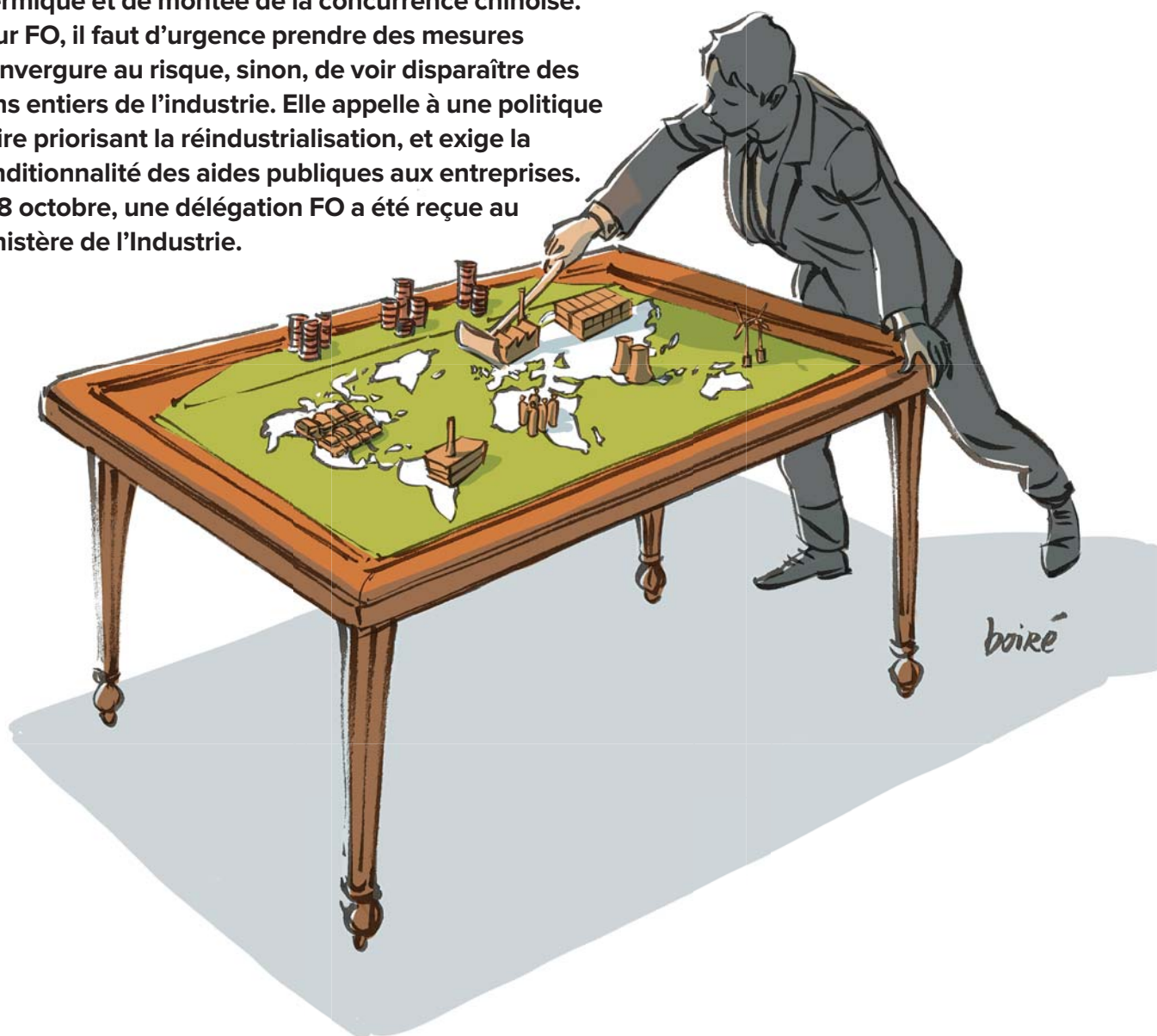
*Étude réalisée du 3 au 4 janvier 2024 par OpinionWay auprès d'un échantillon représentatif de 1005 personnes de la population française de 18 ans et plus, dans la catégorie compagnies d'assurance.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social: 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.

Réindustrialisation : l'urgence... pour de vrai ?

En 2023, l'exécutif formulait son ambition industrielle pour la France, en fixant l'objectif de porter la part de l'industrie dans le produit intérieur brut (PIB) de 10 % à 15 % en 2035. Un an après, cette priorité semble déjà remisee. Le Projet de loi de finances pour 2025 impose la rigueur alors même que le ciel s'obscurcit pour le site France. Illustration avec les ouvertures d'usines qui se réduisent et le retour des délocalisations dans la filière automobile, cela sur fond de fin programmée du moteur thermique et de montée de la concurrence chinoise.

Pour FO, il faut d'urgence prendre des mesures d'envergure au risque, sinon, de voir disparaître des pans entiers de l'industrie. Elle appelle à une politique claire priorisant la réindustrialisation, et exige la conditionnalité des aides publiques aux entreprises. Le 8 octobre, une délégation FO a été reçue au ministère de l'Industrie.



Réindustrialisation : l'urgence... pour de v

Il est illusoire de penser réindustrialiser le pays si l'État n'est pas capable de préserver les emplois et les sites existants ! C'est l'un des messages qu'a tenu à faire passer la délégation FO, qui a rencontré, le 8 octobre, le nouveau ministre délégué chargé de l'Industrie. Elle était composée du secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot, d'Hervé Quillet, secrétaire général de FO FédéChimie, et de Valentin Rodriguez, secrétaire général de FO Métaux. Ce dernier, quelques jours plus tôt, avait écrit une lettre ouverte au ministre délégué, lui demandant la mise en œuvre rapide de « mesures d'envergure ». Car, au moment même où la fragile réindustrialisation s'enlise [le solde net de créations de sites industriels est quasiment nul au premier semestre 2024, NDLR], voilà que la filière automobile, qui compte 400 000 emplois directs, commence à dévisser.

Baisse des ventes et donc des productions automobiles, marche forcée vers la production de véhicules électriques d'ici 2035 alors que la demande est atone, décarbonation des sites, arrivée des constructeurs chinois sur le continent : face aux difficultés et contraintes qui se cumulent, les équipementiers français commencent à multiplier les plans sociaux et/ou à délocaliser les productions thermiques vers les pays à bas coût. Fin septembre, dans sa résolution, le Comité national confédéral (CCN) dénonçait « les dizaines de milliers d'emplois menacés (dans la filière) entraînant avec elle des pans entiers de l'industrie » : la plasturgie, le verre, la chimie...

FO attentive au devenir des annonces sur l'ambition industrielle

Dans ce contexte, les choix budgétaires portés par le Projet de loi de finances (PLF) pour 2025, présenté le 10 octobre, ajoutent aux inquiétudes. Car ils soufflent le chaud et le froid pour l'industrie : ils maintiennent le programme d'investissement « France 2030 » et le Crédit d'impôt recherche (CIR). Parallèlement, ils alourdissent le malus écologique pour l'achat de voitures à moteur

essence ou diesel (représentant 83 % du marché), rabaissent le bonus pour l'achat de véhicules électriques ou encore, au grand dam des industriels concernés, réduisent le programme « MaPrimeRenov' » destiné à encourager la rénovation énergétique. S'y ajoute une inflexion de la politique de l'offre en soutien des entreprises, par la révision du dispositif d'allègements de cotisations sociales sur le travail « non qualifié », que le patronat dénonce, estimant que celle-ci affecterait la compétitivité des entreprises. Le PLF 2024 avait modifié à la baisse le mode de calcul des allègements de cotisations sur le travail qualifié, concernant très directement l'industrie.

Avant même ce PLF 2025, certains experts jugeaient irréaliste l'objectif de relever de 10 à 15 % (moyenne européenne) la part de l'industrie dans le produit intérieur brut (PIB). C'est toutefois l'ambition formulée par l'exécutif en 2023 dans son projet de loi « Industrie verte ». Le cap à atteindre en 2035. Infaisable en dix ans, expliquent ces experts. La marche est trop haute, la France étant, parmi les grands pays industrialisés, celui qui a subi la plus forte désindustrialisation (2,5 millions d'emplois disparus entre 1975 et 2009). Et sa contre-offensive est récente : bien que tous les gouvernements affichent leur volontarisme sur le sujet depuis les états généraux de l'Industrie en 2009, il a fallu la pandémie de Covid-19 en 2020 pour qu'un consensus émerge sur l'idée que la reconquête de la souveraineté économique va de pair avec la réindustrialisation.

Le plan d'investissement « France Relance » de 2020 a voulu incarner ce sursaut, avec son enveloppe de 100 milliards d'euros sur deux ans (86 % étant financés par l'État), dont 30 milliards pour la transition écologique et 34 milliards pour la compétitivité et pour accélérer l'investissement dans les secteurs innovants. Les entreprises se sont vu annoncer un nouveau coup de pouce fiscal, une baisse de 20 milliards d'euros des impôts de production, initialement prévue sur deux ans par la suppression de la CVAE en 2024 (la suppression

Suite en page 14

Dans la filière automobile, la peur d'une hécatombe sociale

Stop aux délocalisations chez Valeo ! Le 15 octobre, le syndicat FO de l'équipementier automobile français organisait une conférence de presse dans les locaux de la fédération FO Métaux à Paris, pour dénoncer la « logique financière court-termiste » qui conduit Valeo « à réduire son empreinte industrielle et son pôle Recherche & Développement en France au profit de pays à faible coût de main-d'œuvre » comme la Turquie, la Hongrie, la Pologne ou la République tchèque... Depuis mi-2023, l'équipementier a conduit quatre plans sociaux, visant au total 500 suppressions de postes à Amiens (Oise), Créteil (Val-de-Marne), Cergy (Val-d'Oise) et La Verrière (Yvelines). Cet été, il a engagé la vente de trois sites employant un millier de salariés, à La Suze (Sarthe), Saint-Quentin-Fallavier (Isère) et encore La Verrière. « D'autres annonces sont attendues le 21 octobre au prochain comité européen », prévient Bertrand Bellanger, coordinateur FO Valeo, qui anticipe de possibles fermetures de sites. Il appelle les pouvoirs publics « à se mobiliser pour protéger les emplois des salariés de Valeo » et « de l'ensemble des acteurs de la filière automobile en France ».

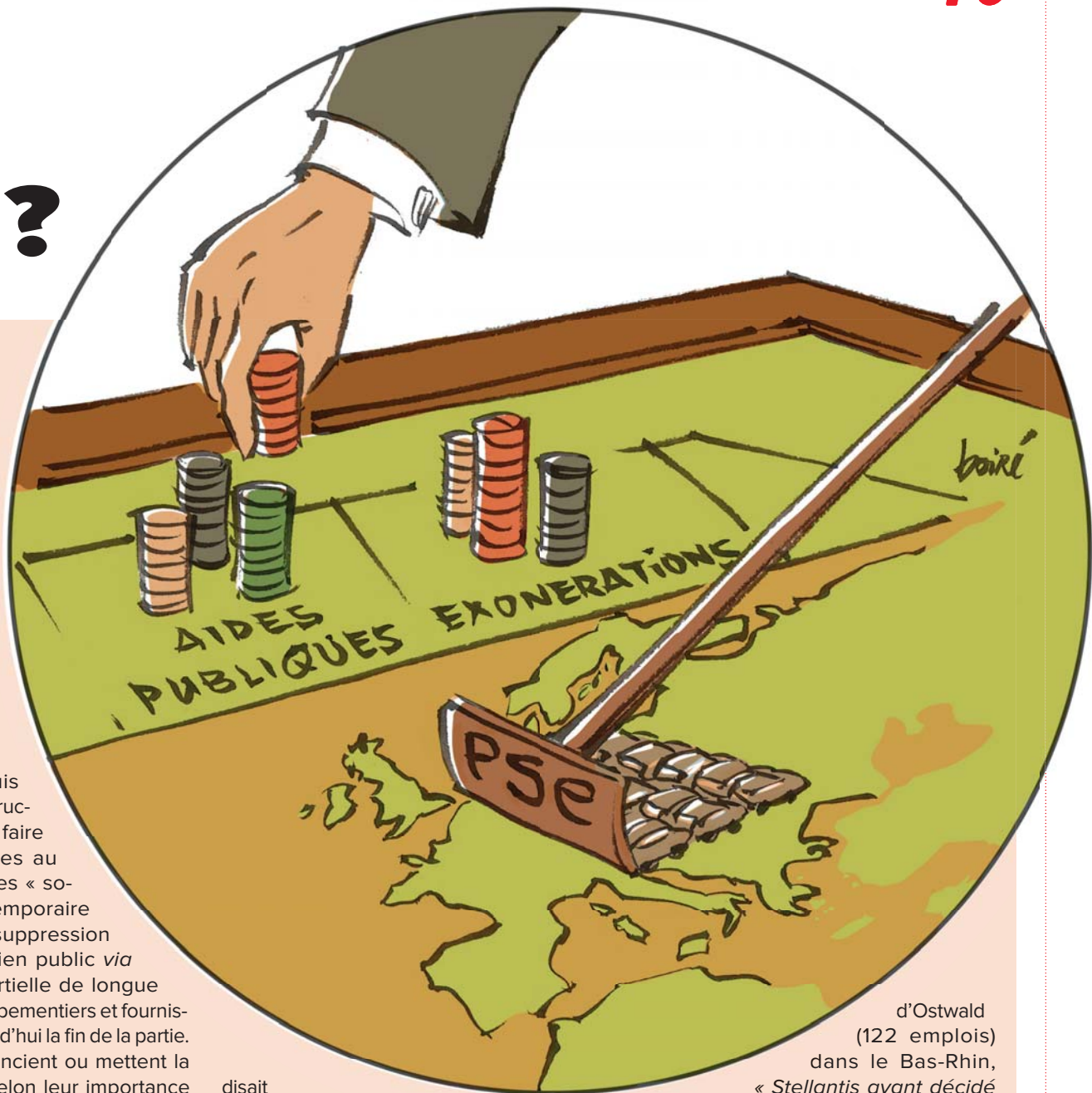
Le tournant de l'été 2024

Car la filière est bel et bien entrée dans la tempête. Face à la chute des ventes

vrai ?

re

e



automobiles depuis quatre ans, les constructeurs ont choisi de faire tourner leurs usines au ralenti ; entre autres « solutions » : l'arrêt temporaire de production, la suppression d'équipes, le soutien public via l'APLD (Activité partielle de longue durée). Mais les équipementiers et fournisseurs sonnent aujourd'hui la fin de la partie. Ils délocalisent, licencient ou mettent la clé sous la porte, selon leur importance et leur place dans la chaîne de valeur. « Les fournisseurs de rangs 2 et 3, déjà asphyxiés, sont durement impactés », note Bertrand Bellanger.

Depuis le début de l'été, la liste des licenciements s'allonge. Ils concernent la totalité des effectifs chez Imperiales Wheels (176 salariés) et Pullflex (56 salariés) en Indre-et-Loire, à l'usine Bosch de Mondeville (413 salariés) dans le Calvados, 40 % des 584 emplois chez Dumarey Powerglide dans le Bas-Rhin, etc. Les plus gros ne feront pas exception : Forvia (ex-Faurecia) veut se délester de 10 000 postes en Europe d'ici 2028 ; le 8 octobre, Michelin a annoncé la mise à l'arrêt temporaire de plusieurs usines en France, dont trois seraient sur la sellette. Le changement de posture est tel que, en septembre, le patronat des industries des équipements pour véhicules

disait craindre que ce secteur ne perde plus de 50 % de ses 56 000 emplois en France « sur les cinq ans à venir ».

Délocalisations : l'effet d'opportunité

En amont, « les entreprises de plasturgie, du verre, du textile accusent le coup et en profitent pour se réorganiser. Le nombre de plans sociaux annoncés est en hausse. Il y a un effet d'opportunité lié à la baisse des volumes automobiles et à la fin du soutien public via les dispositifs APLD », constate de son côté Pascal Miralles, secrétaire fédéral chargé de la chimie à la Fédéchimie FO. Signe révélateur, selon lui, la récente décision de Novares, fabricant de pièces plastique, de fermer son site

d'Ostwald (122 emplois) dans le Bas-Rhin, « Stellantis ayant décidé de ne plus leur attribuer de nouveaux marchés ». Sauf que, précise-t-il, « cette décision intervient aussi alors que deux usines neuves Novares sont sorties de terre en République tchèque et en Chine ». Il rappelle qu'en 2020, Novares a obtenu un prêt de plus de 70 millions d'euros garanti par l'État. Face à la casse sociale qui s'annonce, Pascal Miralles a particulièrement souligné, lors du Comité confédéral national (CCN) de Carcassonne fin septembre, la nécessité de « mettre le gouvernement face à ses responsabilités ». C'est chose faite depuis le 8 octobre : le secrétaire général de la confédération, Frédéric Souillot, et les secrétaires généraux de FO Métaux et de la Fédéchimie ont longuement rencontré le ministre délégué chargé de l'Industrie.

Elie Hiesse

Réindustrialisation : l'urgence... pour de vrai ?

a ensuite été reportée, et le PLF 2025 prévoit d'annuler cette suppression). Ce coup de pouce fiscal participait de la poursuite de la politique de l'offre, qui est l'un des principaux leviers de la politique industrielle depuis quinze ans. Le second étant la politique des filières, construite collectivement par le dialogue entre industriels, représentants des salariés, et pouvoirs publics. Sauf que les résultats ne sont toujours pas là : depuis quinze ans, la part de l'industrie dans le PIB stagne à 10 %. Et la balance commerciale française reste déficitaire (de plus de 60 milliards d'euros encore en août dernier). En clair, si l'industrie croît en volume, cette croissance reste globalement équivalente au reste de l'économie. Et très inférieure à celle des autres pays européens.

Conditionner au maintien de l'emploi les aides publiques aux entreprises

D'où l'inquiétude actuelle des équipes FO, alors que la réindustrialisation marque le pas (après environ 100 créations nettes d'usines par an, entre mi-2020 et mi-2022) et que la très structurante filière automobile est en difficulté. « *La France est à un moment charnière, notamment pour l'industrie automobile et la sidérurgie, qui risquent des pertes d'emplois sévères. Il faudrait retrouver les montants d'investissements du plan France Relance de 2020 et soutenir tous les secteurs industriels* », commente le secrétaire général de FO Métaux, rappelant l'importance d'une politique de soutien globale dans le cadre de la transition climatique et énergétique.

Ce qui passe entre autres par un prix de l'électricité compétitif, pour faciliter notamment la décarbonation, un renforcement de l'appareil de formation, etc. Bien que la rigueur budgétaire semble devoir empêcher toute rallonge, FO appelle au maintien de l'effort de soutien public à l'industrie et continue d'exiger la conditionnalité, notamment au maintien de l'emploi, des aides publiques aux entreprises, ainsi qu'un meilleur ciblage des sociétés bénéficiaires. Une nécessité, comme le montre le retour des délocalisations dans la filière des équipementiers automobiles.

Elie Hiesse

* Tel Olivier Lluansi, enseignant à l'École des Mines de Paris, auteur d'un rapport sur la réindustrialisation de la France à l'horizon 2035, commandité fin 2023 par l'exécutif et non rendu public.

Annnonce d'un PSE drastique chez Saunier Duval

Quelque 225 emplois supprimés sur 730, telle est l'ampleur du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) annoncé en juillet chez Saunier Duval à Nantes. Un véritable coup de massue pour les salariés de ce producteur de chaudières et pompes à chaleur. « *C'est vrai qu'il y a une baisse des commandes* », reconnaît Bruno Hatton, secrétaire général adjoint départemental de la fédération FO-Métaux. Dans la presse, la direction a évoqué une chute brutale de 40 % à l'été 2023. L'an dernier, dès octobre, des mesures de chômage partiel avaient été mises en place. Certes, mais... « *La direction, qui a annoncé ce PSE au cœur de l'été, explique aussi qu'une reprise pourrait avoir lieu d'ici à fin 2025. Alors pourquoi envisager de licencier maintenant ?* » poursuit le militant.

Depuis l'ouverture des négociations du PSE le 6 septembre dernier, le syndicat FO de Saunier Duval bataille pour

qu'il n'y ait « *ni licenciement ni départ contraint* ». Un rassemblement a été organisé à l'entrée de l'usine le 9 septembre afin d'informer l'ensemble des salariés. Les syndicats ont par ailleurs alerté la préfecture de Loire-Atlantique et les élus locaux.

La crainte d'une délocalisation

Ce qui interpelle singulièrement dans ce cadre de diminution annoncée de l'emploi, c'est aussi le caractère paradoxal de la situation... En effet, en avril dernier, le ministère de l'Économie annonçait un plan pour « *faire émerger de nouvelles usines de production de pompes à chaleur* » en France, avec l'objectif de créer 47 000 emplois. Ce plan prévoit également des aides à l'installation de pompes à chaleur produites en France mais aussi en Europe. À Nantes, on craint une future délocalisation. Et pour cause : « *Saunier Duval possède*

également une usine en Allemagne, et une en Slovaquie, où les coûts de production sont inférieurs » à ceux de la France, observe Bruno Hatton.

Créée en 1907, l'entreprise a installé son usine en plein cœur de Nantes en 1964. Au plus fort de son développement, Saunier Duval employait 1 200 salariés à la fin des années soixante. Tombé à moins de 500 en 2012, l'effectif était remonté à 900 salariés en 2023 (dont 750 à la production). Entre-temps, le site sera passé entre les mains de plusieurs groupes (le français Saint-Gobain, le britannique Hepworth, puis l'allemand Vaillant). Numéro un mondial des chaudières à gaz en 2011, Saunier Duval a également fabriqué des panneaux solaires et s'est lancé depuis dix ans dans la production de pompes à chaleur. Jusqu'à atteindre une capacité de 120 000 unités par an.

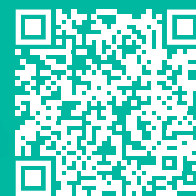
Sandra Déraillot

Vous démarrez
dans la
vie active ?



LOCATION
GARANT
CAUTION

Ayez le réflexe
Action Logement !



AFF-VIE-ACTIVE - Crédits photos : AdobeStock - Juillet 2022 - Action Logement Services SAS au capital de 20.000.000 d'euros
Siège social : 19/21 quai d'Alsace-Lorraine, 75013 Paris 824 541 148 RCS Paris - Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232
Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

Travailleurs des plateformes numériques : FO en première ligne pour une transposition juste de la directive européenne

Une nouvelle directive européenne instaure une présomption de salariat pour les travailleurs des plateformes, jusqu'ici en proie à un « troisième statut » désavantageux. Mais le chemin de la transposition dans le droit français est semé d'embûches.

C'est à Paris que s'est déroulée, les 25 et 26 septembre, la troisième édition du « Platform », le plus grand rassemblement syndical consacré aux travailleurs des plateformes numériques. Tout un symbole, car la France est l'un des deux pays de l'Union européenne à s'être opposé jusqu'au bout à la directive européenne sur l'économie des plateformes, en gestation depuis trois ans et qui a finalement fait l'objet d'un relatif consensus au début de l'été.

Si de nombreux acteurs, dont FO, l'auraient voulue plus protectrice, « *il ne faut pas sous-estimer cette directive*, analyse Brahim Ben Ali, secrétaire général du syndicat FO-VTC. *Les travailleurs sont très contents qu'il y ait au moins un espoir.* » Le militant s'est donné pour objectif de « *faire entendre la voix des invisibles, des forçats du bitume* », luttant contre le « troisième statut » – ni salarié, ni indépendant – qui mine les droits de ces travailleurs.

Transparence des algorithmes

Selon le texte, la charge de prouver que le travailleur est bien indépendant incombe désormais aux plateformes, ouvrant la voie à une requalification de la relation de travail en salariat s'il est manifeste que la plateforme exerce un contrôle sur le travailleur ou dirige son action. Autre objectif ambitieux : la transparence des algorithmes organisant le travail et celle de l'utilisation des données personnelles des travailleurs par les plateformes.

« *Les États membres ont désormais deux ans pour transposer la directive dans leur droit national, mais comment le feront-ils ? Cela dépend de leur bonne volonté* », rappelle Tea Jarc, secrétaire

confédérale à la Confédération européenne des syndicats (CES). De nombreux défis se dressent sur le chemin d'une transposition juste, parmi lesquels l'absence de moyens suffisants pour contrôler l'application de la loi.

Actuellement en France, le modèle de dialogue social concernant les plateformes numériques passe par l'Autorité

des relations sociales des plateformes d'emploi (ARPE). Un système loin d'être satisfaisant, indique Brahim Ben Ali, qui, d'ailleurs, le combat. « *L'ARPE ne sert qu'à faire gagner du temps aux plateformes et à éliminer les faisceaux d'indices pouvant permettre la requalification* », souligne le militant.

Fanny Darcillon

États-Unis : grèves gigantesques chez les dockers et chez les machinistes de Boeing

Si les négociations pour un nouvel accord social patinaient depuis mai, une grève de trois jours a eu raison des réticences du patronat : 45 000 dockers américains, emmenés par leur syndicat ILA, ont paralysé début octobre trente-six ports de la côte Est des États-Unis. Signe de l'immense besoin de revalorisation salariale de cette profession, les dockers ont obtenu une augmentation de 62 % étalée sur six ans.

Le contrat-cadre actuel a été prolongé jusqu'au 15 janvier, afin de poursuivre les négociations sur d'autres points qui bloquent encore, notamment les garanties contre les pertes d'emplois liées à l'automatisation. Chez l'avionneur Boeing, la grève ne connaît pour l'instant aucun

dénouement. Depuis un mois, plus de 33 000 machinistes affiliés au syndicat IAM sont en grève dans le nord-ouest du pays, afin d'obtenir une augmentation salariale de 40 % sur quatre ans – l'employeur refuse toujours d'aller au-delà de 30 %. Le conflit continue de s'enliser : le 8 octobre, la direction de Boeing a retiré sa dernière offre faite aux grévistes.

Fanny Darcillon



© SCOTT BRAUER/ZUMA-REA



Des chiffres utiles au quotidien...

Ce qui change

Au 1^{er} novembre, revalorisé de 2 %, le Smic passera à 1 426 euros net par mois (1 398,70 euros actuellement). Nullement un coup de pouce au Smic, cette revalorisation est une anticipation de la hausse automatique, calée sur l'inflation, qui aurait dû intervenir le 1^{er} janvier 2025. En novembre encore, et alors que par ailleurs le gouvernement a annoncé le report de six mois, au mois de juillet, de la hausse des pensions de base, 13,5 millions de retraités du privé seront concernés, eux, par la revalorisation des pensions complémentaires Agirc-Arrco. Après 4,9 % en 2023 et 5,12 % en 2022, sur fond d'inflation forte, l'Agirc-Arrco a décidé le 15 octobre d'une hausse de 1,6 % de la valeur du point. Elle inclut la déduction de 0,4 point (sur 2024-2026) due au « facteur de soutenabilité », élément participant à assurer la trajectoire d'équilibre du régime (paritaire), qui se doit par ailleurs de disposer de six mois minimum de réserves pour le versement des pensions. **V.F.**

SMIC SALAIRE

11,65 €

Le Smic a augmenté de 1,13% au 1^{er} janvier 2024. Le salaire brut horaire progresse ainsi de 0,13 euro, passant de 11,52 à 11,65 euros.



SÉCURITÉ SOCIALE

3864 €

Le plafond mensuel de la Sécurité sociale est de 3864 euros (plafond annuel de 46368 euros) depuis le 1^{er} janvier 2024 contre 3666 euros en 2023. Ce plafond est utilisé pour le calcul de certaines cotisations sociales, ainsi que des prestations de Sécurité sociale.



ALLOCATIONS FAMILIALES

- 148,52 €** Pour 2 enfants à charge (plafond).
- 338,80 €** Pour 3 enfants à charge (plafond).
- 529,10 €** Pour 4 enfants à charge (plafond).
- 190,29 €** Par enfant en plus à charge.
- 74,26 €** Majoration maximale pour les enfants de 14 ans et plus.



CONSOMMATION

Indice des prix à la consommation (INSEE)

- 1,2%** en septembre 2024 (+0,5% en août 2024).
- +1,1%** en septembre 2024 sur un an (+1,8% en août 2024).

En septembre 2024, les prix à la consommation diminuent de 1,2% sur un mois et augmentent de 1,1% sur un an.



COTISATIONS SOCIALES / PRÉLÈVEMENTS

Cotisations sociales, en pourcentage du salaire brut (IRL) – 2023

9,2% **CSG** (impôt) – 9,2% depuis le 1^{er} janvier 2018 et sur 98,25 % du salaire brut depuis le 1^{er} janvier 2012.

0,5% **CRDS** (impôt) – 0,5% depuis le 1^{er} février 1996 et sur 98,25 % du salaire depuis le 1^{er} janvier 2012.

SÉCURITÉ SOCIALE

6,90% Assurance vieillesse.

0,40% Assurance vieillesse déplafonnée.

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Agirc-Arrco (taux minima obligatoires), désormais fusionnées :

3,15% Tranche 1.

8,64% Tranche 2.

0,024% Apec.

0,14% CET – Contribution d'équilibre technique : si le salaire est supérieur au plafond de la Sécu.

Contribution d'équilibre générale (CEG), qui remplace les cotisations AGFF et GMP supprimées le 1^{er} janvier 2019.

0,86% Tranche 1.

1,08% Tranche 2.



FONCTION PUBLIQUE

Traitement de base brut annuel au 1^{er} juillet 2023

4,92 € (brut) **Valeur du point.**

5907,34 € (brut annuel) Indice 100 – indice majoré 203.

1801,73 € (brut mensuel) **Minimum de traitement** – indice majoré 366.

11,10% **Retenue pour pension.**

9,2% **CSG** (impôt) 9,2% de 98,25 % du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

0,5% **RDS** (impôt) 0,5% de 98,25 % du traitement brut + indemnité de résidence + supplément familial de traitement + indemnités.

RAFP (retraite additionnelle de la fonction publique)

Base de cotisation : sur les primes et indemnités avec un plafond de 20 % du traitement indiciaire.

Taux de cotisation : 5 % employeur et 5 % fonctionnaire.

Fermeture de Cordemais : FO dénonce une « décision violente »

Fin septembre, EDF a annoncé la fermeture pour 2027 de la centrale à charbon de Cordemais (Loire-Atlantique), dont le projet de conversion à la biomasse avait été validé début 2023 par l'exécutif.



JEAN CLAUDE MOSCHETTIERA

les salariés, même s'ils connaissent les difficultés de la conversion. Beaucoup ont appris la nouvelle par la presse », confie Christophe Juino, délégué syndical FO, qui a reçu le soutien de l'union départementale FO et de FO Énergie et Mines. Le militant décrit un « site au bord de l'explosion ». Signe symptomatique : les salariés se sont prononcés pour le dépôt d'un préavis de grève, courant jusqu'au 31 mars 2025.

Le projet FO d'une production décarbonée et pilotable

Il faut dire que la fermeture a déjà été annoncée pour 2018, puis 2022, puis 2026... ; que le premier projet de conversion date de 2016 ; que début 2023, l'État a validé ce dernier projet « Ecocombust 2 » – porté par l'industriel Paprec et par EDF, revenue dans la course mi-2021 après avoir jugé la conversion trop onéreuse. En septembre 2023, le président Macron avait même annoncé la conversion totale

de la centrale à la biomasse. Mais les « conditions technico-techniques » ne seraient plus réunies, selon EDF. En clair, le coût des investissements serait prohibitif. Le soutien de l'État ferait aussi défaut.

EDF a un autre projet pour le site (la fabrication de tuyaux), qui représenterait à terme deux cents emplois. Le groupe dit aussi garantir l'accompagnement des salariés. Problème : « Il n'y a pas de concordance de compétences entre celles existantes et celles requises pour ce projet », pointe Christophe Juino. Et, ajoute-t-il, « personne ne peut garantir que Cordemais ne sera pas essentielle en 2027 pour sécuriser l'approvisionnement français ». Il rappelle qu'en 2022, la centrale a tourné « plus de deux mille heures » pour pallier la sous-production du parc nucléaire. Déterminée à « sauvegarder un maximum d'emplois », FO reprend donc son projet alternatif d'une production décarbonée et pilotable (à base d'hydrogène), déjà défendue en 2021.

Elie Hiesse

Présence postale territoriale : si l'État renonce à réduire sa contribution, FO demeure cependant vigilante

Reviement heureux pour La Poste : le gouvernement a fait machine arrière dans sa décision de réduire dès cette année la participation de l'État au fonds qui finance le maintien de 17 100 agences postales dans les petites communes rurales. Le 27 septembre, le PDG de La Poste, Philippe Wahl, avait annoncé que l'État réduirait – à hauteur de 50 millions d'euros – sa participation au contrat de présence territoriale (lancé en 2008), qui prévoit annuellement une contribution totale de 177 millions d'euros. Le 4 octobre, un article du *Monde*

annonçait que Matignon maintiendrait finalement cette compensation de 50 millions d'euros jusqu'à la fin du contrat 2023-2025. Ce rétablissement devrait faire l'objet d'un amendement au Projet de loi de finances (PLF) 2025.

« Que ce coup de rabot ne réapparaisse pas »

FO, qui vient d'arriver 3^e aux premières élections des CSE de La Poste avec 21,71 % des voix, y voit une victoire pour le maintien des services postaux de

proximité. La colère des syndicats, et de l'Association des maires de France, signataire de cet accord avec l'État, « a sans doute joué dans ce revirement », indique Christine Simon, responsable du secteur Poste à FO Com. Auditionnée début octobre sur les missions publiques de La Poste par la commission des finances de l'Assemblée (dans le cadre du PLF 2025), FO a dénoncé cette coupe de 50 millions d'euros. « Nous serons vigilants afin que ce coup de rabot ne réapparaisse pas à la fin du contrat », prévient la militante.

Ariane Dupré

À Sablé-sur-Sarthe, Charal annonce une restructuration qui menace 200 emplois

L'usine de viande Charal de Sablé-sur-Sarthe va connaître une importante réorganisation dans les mois à venir. Pour FO, l'enjeu est désormais de pouvoir accompagner au mieux les salariés impactés dans leur emploi.

Les rumeurs bruissaient depuis longtemps, le couperet est tombé le 2 octobre lors de la tenue d'un comité de groupe. Une restructuration prochaine du site a été annoncée aux salariés de l'usine Charal de Sablé-sur-Sarthe, propriété du groupe Bigard. Or, par cette réorganisation des activités, 200 emplois sur 300 sont menacés. « On nous a annoncé le transfert des activités d'abattage et de désossage vers quatre sites aux alentours, explique Catherine Martinel, coordinatrice FO au sein du groupe Bigard. Les rumeurs évoquaient depuis plusieurs mois une diminution des activités, voire un rachat du site par le groupe volailler LDC, mais les salariés ne s'attendaient pas à une réorganisation de cette ampleur », réagit la militante. L'onde de choc est d'autant plus forte que le groupe a annoncé

renoncer à la chaîne bovine dans les mois à venir, pour transformer le site en plateforme logistique.

« Négociateur de fortes mesures d'accompagnement »

Pour FO, deuxième syndicat au sein de Bigard, la revendication est simple : « Que chaque salarié retrouve un travail,

martèle Catherine Martinel. *Un accord Parcours pro est en discussion, notamment pour préserver les compétences de chacun.* » L'entreprise a d'ores et déjà évoqué un accompagnement des salariés pour trouver des emplois en interne. Mais ce n'est pas si simple... « Dans le groupe, il y a près de 590 emplois disponibles similaires à ceux de Charal, mais sur d'autres sites qui peuvent être loin,

indique la militante. *On sait que tout le monde ne pourra pas accepter d'aller travailler à 100 kilomètres de son domicile. D'où l'enjeu de négocier de fortes mesures d'accompagnement.* » Le syndicat a déjà prévu de réunir ses élus dans les prochains jours pour faire un point sur les besoins des salariés : « Nous serons très vigilants afin de soutenir le plus grand nombre. »

Chloé Bouvier



©DENIS/REA

Banque : risque de restructuration sévère au CCF

Le Crédit commercial de France (CCF) prépare ses salariés à des fermetures d'agences et des suppressions d'emplois qui pourraient être conséquentes. L'activité actuelle ne dégagerait pas de « rentabilité suffisante ». L'annonce, faite lors de la présentation des orientations stratégiques de l'établissement pour 2025 et 2026, a fait froid dans le dos au sein de l'effectif total actuel de quelque 4 000 salariés. « Un audit sur les risques psychosociaux est d'ailleurs en cours et

nous avons alerté la médecine du travail et l'inspection du travail », explique Carole Cèbe, déléguée syndicale FO et élue titulaire au CSE. Un plan plus précis devrait être annoncé en décembre.

Discussions engagées avec les syndicats

Pour l'heure, le dialogue social est en cours. FO, premier syndicat dans l'entreprise, met tout en œuvre pour que les

arbitrages soient les moins dévastateurs. « Nous avons deux mois de parcours social devant nous, avec la consultation du CSE sur les orientations stratégiques et sur la situation économique et financière », précise Carole Cèbe. Le Crédit commercial de France résulte du rachat par My Money Group (MMG) du réseau de banques de détail HSBC, MMG étant lui-même contrôlé par le fonds américain Cerberus.

Sandra Déraillot

Editis : les salariés de la distribution en grève pour plus de reconnaissance

Chez Interforum, filiale de distribution du groupe d'édition Editis, les salariés ont fait grève en pleine rentrée littéraire, à l'appel de FO, pour exiger davantage de reconnaissance et une hausse de leur rémunération. La direction fait la sourde oreille.

La colère des salariés d'Interforum, filiale du groupe d'édition Editis chargée de l'acheminement des livres dans les librairies, ne retombe pas depuis le 30 septembre, date de la grève à l'appel de FO pour exiger une hausse de rémunération et davantage de considération de la part de la direction. « Depuis, les salariés ont repris le travail, mais beaucoup travaillent juste à la cadence normale, celle qui représente leur salaire actuel. Et à noter que le préavis de grève illimitée court toujours », prévient Isabelle Ménéil, déléguée centrale FO chez Editis.

La mobilisation, lancée en pleine rentrée littéraire, a bloqué la distribution de plus d'un million de livres, notamment les derniers ouvrages de Riad Sattouf et de Michel Bussi. « Pour résorber les retards accumulés, la direction préfère payer des intérimaires plutôt que les salariés », dénonce la militante.

Les salariés demandent notamment le versement immédiat, et pour tous, d'une

prime de partage de la valeur (PPV). Ils revendiquent une augmentation de salaire « suffisante afin que tous puissent vivre dignement ». Ils exigent aussi « une répartition des richesses juste », avec un montant de participation égal pour tous les salariés, et non pas proportionnel au salaire comme c'est le cas actuellement.

Pour un juste partage des richesses

Les négociations sont au point mort. Selon FO, deuxième force syndicale chez Editis, la direction aurait proposé un « calendrier de NAO » incluant une PPV, mais d'un montant limité à 100 euros et versée seulement aux bas salaires. Une proposition « indécente » pour FO. « On n'a jamais été confrontés à une direction aussi dure, qui fait la sourde oreille », dénonce la militante.

Une nouvelle direction, avec Denis Olivennes comme président du groupe,



© DENIS/REA

a en effet été installée depuis le rachat d'Editis l'an dernier par le milliardaire Daniel Kretinsky. C'est le même homme qui a racheté le groupe Casino et lancé le plus grand plan social de France en 2024, avec quelque 3 000 suppressions de postes. « Notre action vise à ce que la culture et le livre demeurent un secteur protégé des appétits voraces de la lucrativité et de l'exploitation des travailleurs qui en découle », rappelle FO.

Clarisse Josselin

Chez le semencier Vilmorin-Mikado, la victoire salariale par une grève éclair

Une heure de grève le 3 octobre, voilà ce qu'il aura fallu aux salariés de Vilmorin-Mikado (groupe Limagrain) pour faire plier la direction. Eux qui, depuis plusieurs mois, bataillaient avec leurs syndicats dont FO pour obtenir des hausses de salaire. « La direction prévoyait une enveloppe globale de 3 % pour les augmentations, avec des inégalités entre les salariés. Nous, nous exigeons une augmentation pour tous et à hauteur de l'inflation », explique Thierry Vetault, délégué syndical FO. Après trois réunions de NAO infructueuses, deux débrayages sont organisés en septembre.

Près de cent-cinquante salariés des deux sites français de l'entreprise, en Maine-et-Loire et dans le Gard, y participent. « Mais la direction n'a pas bougé, arguant que l'on était tout de même bien payés et que si le chiffre d'affaires était bon, les dividendes étaient en baisse... »

La solidarité entre les deux sites

Un appel à la grève est alors lancé pour le 3 octobre. Du quasi inédit : en quarante ans, l'entreprise n'a connu que « deux ou trois mouvements de débrayage ».

L'appel fait mouche : une heure avant la grève, la direction accepte les revendications lors d'une réunion. « On a obtenu le maintien de l'enveloppe de 3 %, mais, surtout, une mesure générale d'augmentation de 2,2 %, donc à hauteur de l'inflation », résume Thierry Vetault. Cette action victorieuse est l'aboutissement de la création d'un rapport de force, souligne-t-il : « On a montré notre capacité de mobilisation, on a montré aussi que nous savions être solidaires entre les deux sites. Et cela pourra être utile dans l'avenir. »

Chloé Bouvier



Livre : plaidoyer pour les petites lignes de chemin de fer

« **L**a rentabilité et le service public sont des choses qui, pour moi, n'ont pas à être conjuguées, et quand je pense à tous ces hommes qui ont travaillé pour construire nos lignes de chemin de fer, cela me choque qu'on puisse envisager de laisser tomber le train. » Alain Bujak, journaliste et photographe, est parti enquêter sur les rails de la ligne Béziers-Neussargues, entre Massif central et Pays d'Oc, accompagné du jeune dessinateur Elliott Royer. Ils racontent, dans la bande dessinée *Silence sur le quai*, leur recherche autour de cette « petite ligne » menacée de fermeture entre 2021 et 2023.

Patrimoine, développement économique et désenclavement

Le réseau ferroviaire français a compté quelque 65 000 kilomètres de rails à son apogée (1930), puis il a

commencé à se rétracter dès 1934. En 2021, il ne restait que 27 000 kilomètres de voies. Choisie par les auteurs, la ligne de l'Aubrac illustre l'intérêt local du chemin de fer, en particulier dans cette région très enclavée. La ligne est ainsi utile au déploiement industriel (l'usine ArcelorMittal de Saint-Chély-d'Apcher l'utilise pour ses livraisons), elle permet de désenclaver une région certes peu peuplée mais où des citoyens demeurent, travaillent et se forment. Son patrimoine lui confère aussi un réel intérêt touristique (elle emprunte notamment le viaduc de Garabit). Alain Bujak et Elliott Royer rapportent leurs entretiens avec une maire, également représentante d'une association locale pour l'environnement, avec le fondateur d'un comité de défense de la ligne, un étonnant cheminot vigneron, et même avec un ancien ministre des Transports, originaire de la région. Ils tentent de comprendre le sort fait



au train à travers les choix stratégiques et les logiques politiques qui ont conduit au délaissement progressif de l'entretien de la ligne au profit des investissements routiers. Un paradoxe à l'heure où élus et décideurs ne cessent de brandir la nécessité de la transition écologique et de la lutte contre la désertification des petites communes.

Sandra Déraillot

« *Silence sur le quai* », Elliott Royer et Alain Bujak, 112 pages, 19 euros.

Mémoire



Yves Freyeisen, l'engagement militant et l'humanité

La confédération a appris avec une grande tristesse le décès, le 28 septembre, à l'âge de 81 ans, d'Yves Freyeisen. Agent hospitalier et militant FO depuis 1969, il devint en 1989 secrétaire général adjoint de l'UD FO du Haut-Rhin, avant d'en devenir le secrétaire général en 1998, succédant ainsi à André Fritsch. En 2008, ce sera Jacques Rimeize qui lui succédera à la tête de l'UD. Au cours de son mandat, Yves Freyeisen a siégé au CESER d'Alsace et fut président de l'UGECAM Alsace, précisent l'UD du Haut-Rhin et la Fédération des Services publics et de Santé FO. Celle-ci rappelle avec émotion que « *délégué fédéral santé de l'ancienne région FO-SPS Alsace-Moselle, Yves Freyeisen aura porté de nombreux mandats au sein de notre fédération, y compris nationaux, comme celui d'administrateur à l'ANFH. Nombreux sont les agents qui ont pu le remercier de son aide, mais aussi tous nos syndicats qu'il aura contribué à créer et développer dans les établissements hospitaliers alsaciens. (...) Son engagement, son énergie et son humanité ont marqué de nombreuses luttes, manifestations et actions au sein de FO* ». La

confédération, qui gardera d'Yves Freyeisen « *le souvenir d'un militant investi et fidèle* », apporte à l'UD du Haut-Rhin, à tous ses camarades et à sa famille toute son amitié et tout son soutien.

Fabrice Troffigué, paysagiste et candidat FO aux élections des Chambres d'agriculture

Fabrice Troffigué, 47 ans, se porte candidat aux élections professionnelles de la Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique. Pour obtenir la revalorisation de son métier, souvent occulté dans le monde agricole, il compte faire entendre la voix de FO.

Il sera l'un des visages de FO lors des élections des Chambres d'agriculture départementales (quelque 2,2 millions d'inscrits sur les listes électorales) en janvier 2025. Fabrice Troffigué, paysagiste à Pontchâteau (Loire-Atlantique) et délégué syndical FO au sein de l'entreprise Effivert, entend porter haut et fort la voix de ses collègues. « Jusqu'à présent, le secteur paysage n'est presque pas représenté à la Chambre : il n'y a que le secteur agricole. » Ils sont cependant 130 000 travailleurs en France à exercer dans ce secteur paysage, dont plus de 100 000 salariés. « Au vu de leur nombre et de leurs conditions de travail, les paysagistes ne sont malheureusement pas assez représentés », appuie Guillaume Tramcourt, secrétaire fédéral à la FGTA-FO.

Une pénibilité du travail à reconnaître

Or, ces travailleurs de la branche paysage ont grand besoin de voir leurs intérêts défendus. « On est vite cassé par ce boulot », témoigne Fabrice Troffigué, qui a connu une précédente vie professionnelle en tant que menuisier pour les Chantiers de l'Atlantique. Reconverti comme paysagiste à l'âge de 33 ans, il a découvert un métier au grand air qu'il « adore ». Mais son travail l'use, au point qu'il envisage déjà la prochaine étape : « À 47 ans, je suis déjà cassé de partout, j'ai le dos bousillé. D'ici quatre ou cinq ans, je chercherai autre chose. »

D'ici là, il s'est donné pour mission de faire reconnaître la pénibilité du métier de paysagiste et donc obtenir une revalorisation des retraites de la branche. « Un gars qui a travaillé toute sa vie pour 1800 euros, s'il n'a pas mis un peu de côté, il touche une misère à la retraite : 1000 euros par mois dans ce secteur, c'est déjà beau. » Un combat qui rejoint les mots d'ordre de FO pour ces élections des Chambres d'agriculture : « Pénibilité, attractivité, salaires, retraites », résume Guillaume Tramcourt.

Si Effivert, une entreprise qui regroupe 110 salariés, ne comptait à l'origine aucun syndicat, Fabrice Troffigué avait en tête l'expérience de son licenciement économique des Chantiers de l'Atlantique et la nécessité de se battre collectivement. « Quand nous avons été rachetés par le groupe Charier il y a trois ans, on s'est dit qu'il faudrait pouvoir se défendre, au cas où. » Contact est alors pris avec l'union locale FO, qui fournit le soutien nécessaire. « Dès que j'ai besoin d'un renseignement sur un texte de loi, j'appelle FO et j'ai mon information le lendemain au plus tard », salue Fabrice Troffigué.



Employé par ce groupe familial « qui écoute les ouvriers et où les salaires suivent l'inflation », le paysagiste note que celui-ci « met plein d'innovations à notre disposition pour qu'on travaille de plus en plus en sécurité ». Un « plus » notable dans une branche où les accidents du travail sont particulièrement fréquents. Mais, dans ce milieu comme ailleurs, le combat pour la reconnaissance du travail doit être mené plus largement aussi au niveau national. L'enjeu dépasse d'ailleurs le seul monde agricole, rappelle Guillaume Tramcourt : « Ce scrutin entre en jeu dans le calcul de la représentativité globale de l'organisation syndicale, et cela participe à déterminer par exemple le nombre de conseillers prudhommaux dans les départements. »

Fanny Darcillon

FO

*retraites
salaires
emplois*

**NOTRE
INDÉPENDANCE,
CE SONT NOS
REVENDEICATIONS !**

26

octobre

MEETING

À PARIS

MAISON DE LA MUTUALITÉ